

	
Délégation n° 5	Conseil Municipal du Lundi 18 septembre 2023
Service URBANISME	Domaine de compétence : 3-5 - Autres actes de gestion du domaine public
<p>Le Lundi Dix Huit Septembre deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 08/09/2023</p> <p>Membres présents : 23</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s): 4</p> <p>Nombre de votants : 28</p> <p>Affiché le 21/09/2023</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Maxime GUERVILLE à Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRÉ.</p> <p>Votants : 28</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET</p>
Objet : Nouvelle dénomination d'une voie de desserte du quartier de la Pierre Trouée.	
Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.	
Synthèse de la délibération :	Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la nouvelle dénomination de la rue desservant l'intérieur du quartier (parcelle AE 52).

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il est apparu dans la démarche menée avec la Poste , visant à définir selon un protocole national, les adressages servant de référence à tous les usagers et prestataires, un problème récurrent sur le quartier de la Pierre Trouée ,

CONSIDERANT que ce problème sur les résidences « Les Pelouses » et « Les Yvelines » relève de deux adresses homonymes : Place de la Pierre Trouée, et Rue de la Pierre Trouée.

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale n°4 « Équiper durablement la Ville d'Étaples-sur-Mer », en date du 7 septembre 2023 ; proposant la dénomination de « Place verte » ,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques . Cette dénomination des voies communales ou destinées à être intégrées dans le domaine communal, est laissé au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **RETIENT** la dénomination de « Place Verte » à la desserte interne de la parcelle AE52 telle que matérialisé dans le plan annexé ci-joint,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches de transmission aux usagers, aux prestataires et concessionnaires sur cette nouvelle dénomination.

La délibération est adoptée par 28 voix pour.

Vu pour être affiché le 21 Septembre 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.